

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2020

Volume XXI

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

LA CORSE AU XVIII^E SIÈCLE « ÉCOLE PRIMAIRE DES RÉVOLUTIONS » (1) ?

PAR

HENRY ZIPPER DE FABIANI (*)

L'île dont le destin se lie à celui de la France par le traité signé à Versailles est tout sauf une *Belle Endormie* qui aurait attendu avec langueur son *prince charmant* : c'est un territoire ouvert à des débats qui passionnent les opinions éclairées d'Europe. Car les élites corsees sont en recherche, en quête d'un pouvoir qui ne soit pas tyrannique, qui leur soit propre et qui respecte leurs modes de vie – quête qui s'effectue dans un monde ouvert et fluide où les élites insulaires dialoguent avec les philosophes, sont familières des cours d'Europe et passionnent l'opinion publique.

Pour nous, la Corse est devenue française le 15 mai 1768, voilà 250 ans. Toutefois, ce n'est pas si simple et l'historiographie corse, si vivante depuis quelques décennies, permet aujourd'hui d'y voir plus clair et de remettre en perspective le contexte et les modalités de ce qui ne fut ni un vulgaire achat (2) ni un pur acte de force, mais une convergence doublée d'équivoques (3) complexes et durables.

Un tiers de siècle plus tôt d'ailleurs, la cour de Versailles avait commencé à s'y intéresser parce qu'elle était agitée de violentes convulsions que Gênes était dans l'impossibilité de maîtriser. Cette instabilité pouvait attiser les convoitises de Londres, déjà présente à Gibraltar (1704) et, par intermittence, Minorque (1708), ou de Madrid, partenaire privilégié de Gênes jusqu'au XVIII^e siècle. En outre, entre 1735 et 1768, la Corse, bien plus qu'un simple champ de bataille, s'était transformée en un pôle intellectuel et diplomatique.

Or aujourd'hui l'historiographie de cette province périphérique de culture allogène, tout en restant dominée par les regards croisés des Corses et des autres Français, bénéficie aussi de regards extérieurs, notamment de la part du monde anglo-saxon, qui décrypte l'histoire de la France et

(*) Ancien diplomate français.

(1) Cette formule compacte de Chateaubriand n'est nullement péjorative. Elle a le mérite de plonger d'emblée dans le terreau d'où est issu Napoléon.

(2) Michel Vergé-Franceschi, *Histoire de la Corse. Le pays de la grandeur*, t. II, *Du 17^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Félin, 1997, p. 359 sq.

(3) René Emmanuelli, *L'Équivoque de Corse (1768-1805)*, Ajaccio, La Marge, 1989, 178 p.

de son expansion en fonction de visions bien plus larges. Deux aspects intéressent en particulier : la géostratégie, notamment en Méditerranée, et les idées, singulièrement l'idée de révolution (4).

On ne se référera ici qu'à l'historiographie des idées et des expériences révolutionnaires du XVIII^e siècle, en la concentrant sur une considération : la signification et la portée du fait et des idées révolutionnaires en Corse. Ceux-ci ont fait l'objet de traitements très contrastés, illustratifs des décalages auxquels il vient d'être fait allusion : si on commence à s'intéresser davantage à l'ampleur de ce qu'on appelle « les révolutions de Corse » (5), il est encore possible de publier des travaux de qualité passant totalement sous silence ce phénomène (6).

Nous nous proposons d'illustrer ici la vitalité et la diversité qui caractérisaient alors la Corse, afin que soit palpable l'héritage de la guerre de Quarante Ans sur l'île dont la France prit le contrôle en 1768. On pourra saisir l'ampleur d'une dynamique de changement sur une terre marquée par un cycle de révolutions, mais aussi montrer que la Corse a sa part dans le fil conducteur reliant Napoléon à l'Ancien Régime et prolongeant des ébauches en creux et comme à rebours : la royauté constitutionnelle de Théodore, aventurier surgi sur l'île comme Bonaparte plus tard sur le continent, mais sans son génie militaire ni ses talents de fondateur d'État ; la dictature à l'antique mais moderne de Paoli, homme du cru porté par des affinités cosmopolites, temporisateur écartelé entre l'attrait de l'ordre, un talent de stratège géopolitique et des intuitions révolutionnaires.

Nous essaierons ainsi de comprendre si, en parachevant juridiquement l'annexion de la Corse, la Révolution française a consacré ou dénaturé un mûrissement antérieur à la signature du traité de Versailles.

NAISSANCE D'UNE NATION :
 CONSCIENTE D'ÊTRE PORTEUSE
 DU DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES,
 LA CORSE RÉVOLTÉE RESTE SOUCIEUSE DE LÉGITIMITÉ

À l'aube du XVIII^e siècle s'amorce une dynamique de divorce entre l'île de Corse et son maître légitimé par la durée (7), la sérénissime République

(4) Voir Thadd E. Hall, *France and the Eighteenth-Century Corsican Question*, New York, New York University Press, 1971, 255 p. ; Joshua Meeks, *France, Britain, and the Struggle for Revolutionary Western Mediterranean. War, Culture and Society, 1750-1850*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2017, 212 p.

(5) Voir Antoine Franzini, *Un siècle de révolutions corses. Naissance d'un sujet politique, 1729-1802*, Vendémiaire, 2017, 600 p., désormais incontournable sur la question.

(6) Ainsi l'ouvrage de l'éminent dix-huitièmiste, connu notamment par ses travaux sur la Guerre de Sept Ans, la Révolution américaine, la politique anglaise et les idées de changement, Edmond Dziembowski, *Le Siècle des révolutions : 1660-1789*, Paris, Perrin, 2019, 576 p. Le décalage auquel nous faisons allusion est ici perceptible.

(7) À l'origine, la Corse aurait été sous tutelle pontificale, laquelle avait été déléguée à la république de Pise, autre république maritime par la suite vaincue par Gènes, qui en prit le relais en 1299, au terme d'une rivalité séculaire. Au XIV^e siècle, le royaume d'Aragon parvint temporairement à dominer le Deçà-des-Monts, le sud-ouest de l'île – séparé du Delà par une ligne de crêtes courant du Nord-Ouest au Sud-Ouest.

de Gênes – fruit d'une évolution des mentalités et des conceptions, concurremment à l'instauration de rapports de forces sur le terrain et à des manœuvres diplomatiques avec les puissances européennes intéressées. Dans cette île, des volontés allaient se conjuguer pour donner une forme intellectuelle et philosophique à la contestation du pouvoir en place, ouvrant ainsi une brèche dans l'ordre établi en légitimant sa mise en cause et, surtout, en invitant à des changements conduisant à des reconstructions.

Le lien soumettant la Corse à Gênes avait été complexe et fluctuant. Cela se traduisait par des approximations dans la gestion de l'île entre le Sénat, la Banque de Saint Georges et la *Mahone* (8) – compagnie coloniale faite d'archaïsmes et de modernité. Au tournant des XVII^e-XVIII^e siècles, les Corses en eurent assez d'être considérés comme une ressource exploitée sans ménagements et indigne d'investissements sérieux. Les violences faites au peuple et à ses notables, le mépris des Génois étaient tels que révoltes et contestations se multipliaient, suscitant une répression accrue. Comme souvent, le déclic fut fiscal, mais lié aussi à la question sensible des armes, dont la détention et le port étaient réglementés par Gênes.

Se nourrit ainsi peu à peu la conviction que Gênes n'est plus qu'un tyran illégitime, avec lequel il est licite de rompre toute allégeance. Pour ce faire, il faut des motifs recevables dans la culture qui imprègne alors l'Europe, dominée par la religion et le respect de la tradition. Cette conviction d'abord diffuse émerge à contre-cœur tant elle tranche sur la doctrine établie selon laquelle tout pouvoir procède par essence de Dieu. Et, pour s'en affranchir, il faut d'abord se faire violence quand on est imprégné de principes et de valeurs où la religion est centrale.

Tout naturellement, les premiers ferments d'émancipation furent donc mis au point par des clercs, par vocation soucieux de cohérence philosophique et théologique. L'historiographie des dernières décennies les a remis en valeur, notamment des prêtres dont la contribution illustre une différence de taille avec la révolution qui s'empara plus tard de la France et embrasa l'Europe (9). La recherche de cette justification reflète le chemin restant à parcourir entre un monde reposant sur la tradition et la continuité et des aspirations au changement encouragées par la philosophie des Lumières. Les lettrés corses pouvaient aussi être francs-maçons, comme le fut Pascal Paoli, et pencher plus naturellement vers les Lumières (10).

(8) Ou *Maona*, une forme de société privée par actions mais aussi avec inféodation d'activités relevant partiellement des compétences régaliennes et que pratiquèrent les thalassocraties italiennes, notamment Gênes, l'une des plus inventives dans l'élaboration de formules qui profitèrent au grand patriciat et affaiblirent la République. Cette formule avait donné satisfaction dans certaines possessions riches de Gênes, telles que l'île de Chios.

(9) Évelyne Luciani, Louis Belgodere de Bagnaja et Dominique Taddei, *Trois prêtres balanins au cœur de la révolution corse*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2006, 628 p. ; Évelyne Luciani et Dominique Taddei, *Les Pères fondateurs de la Nation corse (1729-1733)*, Ajaccio, Albiana, 2009, 589 p.

(10) Cette dimension ne s'affirme que dans un second temps. Gardons-nous en effet d'anachronismes : Pascal Paoli est né en 1725 ; en 1729, c'est son père Hyacinthe qui figure parmi les meneurs de la fronde.

C'est d'abord à l'exception tyrannique de saint Thomas d'Aquin qu'il convient de se référer quand il s'agit, en ce premier XVIII^e siècle, de lutter contre un tyran sans contester l'ordre établi : le prince réduit à l'état de tyran est illégitime de son propre fait et, par là-même, n'a plus droit au respect inné dû à l'autorité établie. Telle est la thèse défendue en 1736 par le chanoine Natali dans son *Disinganno intorno alla guerra di Corsica*, fruit de l'initiative de vingt théologiens réunis en collège (11), visant à mettre la contestation de l'ordre génois en accord avec le droit. Cela déboucha sur le droit d'un peuple à disposer de son destin et à choisir librement sa forme de gouvernement.

Vingt ans plus tard, dans la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica*, l'abbé Gregorio Salvini, ami et confident de Paoli tout au long de sa vie, ajuste le raisonnement au contexte corse marqué par les ravages causés par les exactions de Gênes et l'aspiration à la reconnaissance de la noblesse insulaire, un corps intermédiaire dans l'esprit des Corses, dont certains allaient aussi se familiariser avec Montesquieu. Deux autres prêtres de Balagne, province prospère du nord-ouest de l'île, s'illustrent dans un combat pour une indépendance qui reste d'abord celle de l'esprit : le père Bonfigliuolo Guelfucci (12), continuateur de Salvini, et le chanoine Érasme Orticoni, porte-parole et diplomate qui démarche inlassablement les chancelleries. Tous illustrent le légalisme scrupuleux qui s'empare alors de ceux qui osent contester l'ordre établi, le juridisme d'hommes conscients d'enclencher une mécanique porteuse de bouleversements, mais aussi une guerre sainte, un devoir plus qu'un droit.

L'absence de bon gouvernement de la part du souverain génois encourage l'aspiration à un autogouvernement reposant sur la tradition et justifiant un engrenage de consultes (13). Tenant lieu d'états-généraux, celles-ci sont à la fois une forme d'autorégulation, une soupape, mais aussi un ressort de la contestation dès lors que leurs positions sont ignorées et qu'elles se heurtent à l'immobilisme de la Sérénissime. Ces consultes s'érigent ainsi tour à tour en chambres de contestation, en corps constitutionnels et en assemblées législatives, voire en tribunaux.

Initialement, c'est donc une logique de républiques italiennes qui s'instaure sur l'île, avec la concurrence de partis pro-vénitiens, pro-espagnols, pro-génois, voire pro-maltais et bientôt pro-français, accompagnés d'une faction dévote où Venise tient une grande place depuis la bataille de Lépante (1571) – même si le Saint-Siège reste une des composantes d'un système en prise sur son environnement continental.

(11) Consulte d'Orezza, mars 1731, réunissant dix réguliers et dix séculiers. Voir Évelyne Luciani et Dominique Taddei, *Les Pères fondateurs...*, *op. cit.*

(12) Balanin lui aussi est issu d'une famille de *condottiere*, comme le précisent Antoine Franzini, Louis Belgodere de Bagnaja, Éric Beretti, et Édouard Nigaglioni dans *Deux Tableaux avec portraits de donateurs. Belgodere et Palasca vers 1600*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2009, 92 p.

(13) Cette forme d'enceinte constitue une passerelle entre un système représentatif traditionnel et une assemblée représentative où l'élection par le peuple l'emporte sur la désignation par l'exécutif.

Se surimpose désormais la part des diasporas (Livourne, Gênes, Pise, Rome, Florence, Naples), tout comme la capacité des agents propagateurs de la cause corse de la plaider auprès des cours et des opinions, quitte à y croiser des aventuriers à l'affût de montages plus ou moins douteux et, pour certains, à la solde de capitaux qui, ainsi, avancent masquées. S'y ajoute le développement d'une forte empathie en Europe, qui ne fait qu'exacerber les aspirations des Corses à prendre en main leur destin.

Dans une Europe restée imprégnée de principes dynastiques dont la carte est façonnée et recomposée par les guerres de succession d'Espagne, d'Angleterre, d'Autriche, la Corse apparaît par contraste comme un foyer d'innovation au diapason de l'Europe des Lumières. Avec le développement des gazettes, tout le continent a bientôt les yeux fixés sur l'île (14). Ce n'est pas un hasard si les Provinces unies, la république de Genève ou, plus tard, les treize États confédérés qui allaient former les États-Unis d'Amérique se montrent attentifs – voire réceptifs – à la cause corse, popularisée par la publication en 1768 de *An Account of a travel to Corsica*, de James Boswell, qui chante les vertus d'un peuple épris de liberté (15) et conforte la stature internationale de Paoli, sorte de Cincinnatus corse (16). Sollicité par un grand notable insulaire, Matthieu Buttafoco, Rousseau s'essaie à la rédaction d'une constitution corse (17). Voltaire, dévoué à Choiseul, penchera pour l'intervention française.

L'élite éclairée de Corse est de plain-pied avec les cercles philosophiques, avec des affinités maçonniques. En fin de compte, ces courants préludèrent au rattachement de l'île à la France, mais après un passage par une phase strictement autochtone. Objet de grandes attentions et de convoitises, la Corse se découvre comme acteur.

Malgré ces balbutiements, ce qui se passe en Corse est d'une étonnante modernité et d'une actualité troublante : ambitions politiques sur fond de courants d'opinions et de coups de presse ; idéalisme et cynisme se conjuguent pour le meilleur et le plus souvent pour le pire ; interventions militaires avec leur cohorte d'atrocités ; sursauts humanitaires et raison d'État... Ainsi, le siècle des nationalités commence à Corte, dans une île où des Grecs étouffant sous le joug ottoman avaient déjà trouvé asile (18) et où flottèrent sous le pouvoir de Paoli des velléités d'installation d'une

(14) Sensibilisation amorcée dès 1732, après la première révolte, notamment par le *Fog's Weekly Journal*, comme le montre Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, père de la patrie corse*, Paris, Tallandier, 2016 (rééd.), p. 37.

(15) Grâce aux travaux de Francis Beretti et de Marie-Jeanne Colombani, cet aspect est maintenant mieux connu.

(16) D'où la floraison des Paoli City, qui font concurrence aux Fayetteville.

(17) Le comte Matthieu de Buttafoco, un peu trop éclipsé par Pascal Paoli, mais que la récente biographie d'Ange Rovere a enfin sorti de l'oubli. Voir Ange Rovere, *Matthieu de Buttafoco (1731-1806). Un homme dans le siècle des révolutions*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2015, 218 p.

(18) Fondant la colonie de Cargèse sous la protection de Gênes, ces chrétiens de rite oriental, reçus dans ce fief érigé en marquisat pour le comte de Marbeuf, étaient bien connus des Bonaparte. Laure Permon, future épouse du général Junot, duchesse d'Abrantès, évoque dans ses souvenirs la saga de sa famille maternelle, les Stefanopoli de Connène, derniers survivants de l'empire de Trébizonde.

communauté juive. Or les aspirations au changement tournaient en rond tant que n'était pas apparu un principe unificateur. Celui-ci pouvait être une idée ou un homme : qu'un homme fort incarne une idée forte et la roue de l'Histoire accélère sa marche. Derrière Paoli, Bonaparte allait se profiler, mais il fallait auparavant que Théodore passât.

NAISSANCE D'UNE RÉPUBLIQUE :
DU ROI THÉODORE À PAOLI, GÉNÉRAL DE LA NATION
QUEL JUSTE SOUVERAIN POUR UNE NATION INDÉPENDANTE ?

En janvier 1735 une consulte de notables adopte un Manifeste des mécontents (19), qui est à la fois une déclaration d'indépendance – rupture avec Gênes – et une ébauche de constitution – esquisse sommaire de répartition des pouvoirs sans claire séparation entre exécutif, législatif et judiciaire (*junte*, diète, conseil de Guerre), hymne et drapeau. La nation corse s'affirme, sous la protection de la Sainte Vierge, et tente dans l'urgence de se gouverner elle-même. Ce texte n'échappa pas au consul de France à Gênes, qui alerta aussitôt ses autorités (20). Un *triumvirat* est mis en place avec Hyacinthe Paoli, Luigi Giafferi et Andria Ceccaldi. Dans ce contexte, cette formule allait réapparaître à plusieurs reprises. Alors que la culture classique d'alors la vit surgir sans surprise, elle aura sans doute un sens particulier dans l'inconscient du jeune général Bonaparte, quand la Révolution entraînait dans une phase nouvelle qui soulevait bien des réminiscences dans l'esprit d'un Corse.

Au siècle des Lumières, la Corse fait ainsi figure de laboratoire. Les philosophes l'observent, tout comme l'embryon d'opinion publique européenne qu'elle contribue à façonner, sur le continent comme outre-Atlantique. Dans sa quête du juste souverain, c'est à une véritable démonstration *in situ* que se livre l'île. Tels sont les enjeux sous-jacents à l'expérience théodorienne d'un roi qu'on s'est empressé de ridiculiser et aux épisodes paoliniens, du généralat à l'antique, puis de la vice-royauté satellitaire qu'inversement certains idéalisent.

La mise en cause de l'ordre établi soulève la question de la fondation d'un nouveau régime. Il s'agit de déterminer comment recueillir les vœux populaires et sélectionner le premier dans un monde de rivalités. L'Europe des Lumières est un vaste espace de circulation et de correspondances. Chacune des personnalités qui marquèrent la Corse semble animé par

(19) Ce texte transmis à chaud par le consul de France à Gênes, disponible aux archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères (Correspondance politique, Gênes XCV, f°65-77), diffère de celui publié en 1960 par *Études corses*, p. 35-43. Ses date et lieu d'adoption font toujours débat. Antoine Franzini dresse un état précis de la question, *Un siècle..., op. cit.*, p. 546. Voir aussi Jean-Yves Coppolani, « Constitution de 1735, de 1736 (Théodore), de 1755 (Paoli) et de 1794 (Royaume anglo-corse) », in *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio, Albiana, 2006, p. 278-283.

(20) Campredon est nommé en 1727, par Chauvelin, garde des Sceaux et secrétaire aux Affaires étrangères, lequel, dès le 26 avril 1735, préconisa de manœuvrer secrètement afin de ne pas risquer que la Corse passe dans l'orbite de Madrid ou, pire, de Londres (d'où l'expression « Secret de Chauvelin »).

un don d'ubiquité : il apparaît ici ou là puis disparaît pour réapparaître ailleurs. Ce syndrome n'est pas propre à la Corse mais l'insularité l'exacerbe. L'aventurier Neuhoff est par nature insaisissable, né quasiment par effraction, vivant de cour en cour (21) ; Paoli connaît des exils répétés, à Naples ou Livourne, à Londres ; le jeune Bonaparte aura lui aussi un côté vif-argent, sillonnant l'Europe, s'échappant vers l'Italie et le Levant... et s'embourbant dans les plaines de Russie. Tous meurent en exil et sous l'emprise des Anglais...

Dans ce siècle d'aventuriers, de chroniqueurs et d'épistoliers où Casanova croise Bonneval Pacha, où le Hongrois Sigismond Rakoczy apparaît ici ou là pour défendre sa cause nationale mais aussi jouer son jeu, où le ministre Ripperda finit converti à Tanger après avoir servi le roi catholique, il y a une sorte de marché global où des causes peuvent rencontrer un talent qui les incarne. Des réseaux se constituent, notamment jacobites (22), mais aussi les francs-maçons, alors déjà capables de rapprocher discrètement des personnalités disparates, tels Paoli et Lauzun...

Les deux-cents jours de la monarchie théodorienne

Une nouvelle expérience corse commence avec l'épisode tragi-comique des deux cents jours de la monarchie théodorienne – un roi venu et revenu par la mer comme, quatre-vingts ans plus tard, un empereur déchu – toujours à l'inverse... Théodore, bouffon ou précurseur ? Le débat reste ouvert, l'historiographie la plus récente commençant à s'affranchir des automatismes créés par André Le Glay, premier biographe de Théodore de Neuhoff, longtemps le seul (23), porté à la sévérité par contraste avec Paoli, considéré comme le bon despote éclairé. Inversement, les *Mémoires* de Sébastien Costa (24) offrent les accents d'authenticité d'une chronique, mais chez un acteur trop impliqué pour qu'on le croie systématiquement sur parole. Pas une relation contemporaine ne peut d'ailleurs être prise pour argent comptant : les mémoires de Rostini, Rossi, Petriconi, etc. ont tous leurs partisans et leurs détracteurs. Près de trois siècles après, les passions paraissent intactes, chacun choisissant ses chroniqueurs.

Surgi de nulle part, identifié par les agents corses qui sillonnent les capitales européennes, le Westphalien Neuhoff reste une énigme. Momentanément, il rend service car, dans un espace cloisonné et isolé, la question de l'autorité et du contrôle des territoires se pose avec acuité. La collégialité tourne souvent à la concurrence et les rivalités, qui risquent toujours de déboucher sur des luttes de factions, sont mises

(21) Page de Madame Palatine, familier de la cour de Madrid, allié des Stuart (les omniprésents *Jacobites*...).

(22) Issus de l'éphémère retour des catholiques sur le trône de Londres et de leur exil avec le roi Jacques II Stuart, à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à ce qu'ils soient sacrifiés par la France au nom de la raison d'État.

(23) André Le Glay, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse*, Monaco/Paris, Picard, 1907, 448 p. Sont parus depuis : Antoine-Marie Graziani, *Le Roi Théodore*, Paris, Tallandier, 2005, 370 p. ; Antoine-Laurent Serpentine, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse, un aventurier européen du XVIII^e siècle*, Ajaccio, Albiana, 2011, 460 p.

(24) Sébastien Costa était le grand chancelier du roi Théodore. Il est l'auteur de *Mémoires (1732-1736)*, édition critique, traduction et notes par Renée Luciani, Paris/Aix, Picard/Atalta, 1972, 904 p.

entre parenthèses dès lors que le souverain est étranger à la culture locale. Raison de plus pour que l'aventure fasse plus long feu, d'autant plus qu'elle est tributaire d'approvisionnements en armes fournis depuis la *terra ferma*. Les quelques décisions prises font figure d'artifices qui n'auraient eu un sens que si l'expérience s'était consolidée : création d'une noblesse et d'un ordre de la délivrance, frappe d'une monnaie, etc.

En 1736, la seconde constitution, dite théodorienne, est adoptée, moins primitive que la précédente, mais encore archaïque, car se concentrant sur la relation contractuelle entre le roi et *les peuples*, et prémoderne en ce qu'elle préfigure un système représentatif et entend encadrer les pouvoirs du souverain.

Faute de soutiens continentaux, l'expérience fit long feu. Par contraste, il fallait que Théodore fût abaissé pour que Paoli fût grandi.

Le généralat de Pascal Paoli, modèle exemplaire ?

Lors de la première déclaration d'indépendance et première constitution de Corse (1735), Pascal Paoli (25) (1725-1807) avait dix ans et, à la différence de son père Hyacinthe, n'y avait joué aucun rôle. Toutefois, il fut bercé par les cycles dramatiques de révoltes et de répression, de palabres et de consultations qui s'ensuivirent. Il avait trente ans lorsqu'il revint d'un long exil à Naples où il avait émigré sous la protection des Français avec son père Hyacinthe, l'un des chefs de la première insurrection qui venait d'échouer (1737).

Pour revenir en Corse, il avait posé ses conditions : gouverner sans partage. Finie donc l'ère des consultes à répétition et des triumvirats. C'est un homme mûr et déterminé qui entend fonder une république et ouvrir ainsi une ère nouvelle pour sa terre natale. Dès 1755, la troisième constitution est donc adoptée. Elle évoluera. Paoli, général élu à vie et chef d'un gouvernement provisoire, en est le principal auteur. Ce pouvoir trouve sa source virtuelle dans un peuple enfin libre qui l'exerce par ses représentants élus. La prépondérance du général laisse un espace théorique à la diète, dont la composition et la base électorale restent largement à la discrétion de l'exécutif. L'importance attribuée au pouvoir judiciaire vise surtout à lutter contre la pratique de la *vendetta* que Paoli veut éradiquer. On est encore loin d'une constitution démocratique (26). Il reste que, contrairement à Théodore, Paoli sut s'établir dans la durée (1755-1768).

Un autre contraste apparaît d'emblée : autant Théodore, baron westphalien élevé en Lorraine, puis familier de Madame Palatine, aventurier ballotté entre les Provinces Unies, l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie, sans oublier la régence de Tunis, est un aventurier hors sol ; autant

(25) Michel Vergé-Franceschi, *Paoli, un Corse des Lumières*, Paris, Fayard, 2005, 640 p. ; Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, père de la patrie corse*, op. cit.

(26) Pour un panorama plus complet de la démarche constitutionnelle paolinienne, voir Marie-Thérèse Avon-Soletti, *La Corse et Pascal Paoli. Essai sur la constitution de la Corse*, Ajaccio, La Marge Édition, 1999, 1 200 p.

Paoli est issu d'un terroir et de réseaux familiaux touffus, d'une corsitude sans faille. Cela étant, ils ont en commun d'avoir connu l'exil jeunes et d'y être morts, l'un et l'autre dans les brumes londoniennes, bien loin de la Corse.

Dans son enfance napolitaine, Paoli fut bercé par les Lumières, dans un milieu marqué par la stature intellectuelle d'Antonio Genovese et dans lequel on lisait la première traduction en italien de *L'Esprit des lois*.

Au mitant du siècle, la situation de la Corse et en Corse présente un vaste défi à relever : il faut qu'un successeur prenne le relais après l'assassinat fin 1753 de Gaffori, premier chef charismatique et un modèle pour Paoli. En 1755, à 30 ans, le fils de Hyacinthe Paoli, qui n'est pas un « héritier », peut enfin espérer exercer le pouvoir dans son île natale. Revenu en imposant son pouvoir personnel, il affronte aussitôt la sédition de Matra, représentant d'une grande famille de caporaux (27). Les risques de concurrence demeurent omniprésents car les troubles ont engendré des baronnies et chaque chef de faction sera toujours tenté de promouvoir les intérêts de celle-ci en s'alliant avec d'autres comme avec des protecteurs continentaux, toujours intéressés : Madrid, Versailles, Londres, Vienne et même Gênes, toujours conservatrice.

Le généralat de Paoli se trouve ainsi confronté à des défis que retrouvera la France révolutionnaire : celui de l'unité de la Nation – une notion alors d'Ancien Régime (28) avant d'être réinventée au XIX^e siècle – ; celui de l'autorité, symbolisée par le titre de général, un général plus civil que militaire – préfiguration des caudillismes – ; celui de la rupture avec l'ordre antérieur – l'égalitarisme de Paoli, d'origine plus modeste que les chefs de clans traditionnels, heurte leurs aspirations à se constituer en corps nobiliaire. Cela pourra servir les projets français. Dans ce contexte, il y a chez Paoli un peu de Robespierre, quand il en appelle à la vertu, et même une once de Lénine dans ses ambitions transformatrices et son goût pour l'action secrète.

À lire sa correspondance (29), on ne peut qu'être convaincu que Paoli fut un véritable homme d'État et un administrateur conscient de sa mission et des devoirs de sa charge, un homme d'autorité soucieux de gouverner pour le bien commun – une sorte de dictateur moderne capable de démontrer qu'un pouvoir non hérité peut être légitime et efficace et qu'il peut s'inscrire dans la durée parce qu'il a su s'incorporer quelques éléments de la dimension sacrée du pouvoir.

(27) Les familles caporales forment une notabilité héréditaire propre au Deçà-des-Monts, issue des meneurs d'une contestation antiféodale au XV^e siècle.

(28) Cf. le Collège des Quatre Nations, fondé au XVII^e siècle après l'annexion de provinces issues de *nations* non francophones (Allemagne, Flandre, Italie, Espagne) : Alsace, Artois et Hainaut, Pignerolle, Roussillon.

(29) Correspondance dont la traduction et la publication, amorcées à la fin du XIX^e siècle par le chanoine Letteron dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse*, ont été reprises et systématisées grâce à Antoine-Marie Graziani, sept tomes (1749-1764) étant déjà disponibles aux éditions Piazzola.

Par avance, Pascal Paoli concentre les temps forts de l'histoire révolutionnaire : Thermidor et les Cent Jours, la Constituante, la Convention et la Restauration, en privilégiant le pouvoir d'un seul homme. Ce fut en tout cas un homme d'État, reconnu au-delà de la Corse, populaire et même célèbre jusqu'en Amérique.

Exit Théodore, exit Paoli, l'un et l'autre du fait de circonstances extérieures. Bonaparte va naître puis mûrir, prolongeant en quelque sorte ces épisodes erratiques. Entre-temps, il avait fallu s'accommoder d'un protecteur étranger capable d'instaurer enfin un ordre légal stable.

UNE PROVINCE DE FRANCE :
DE LA MONARCHIE À LA RÉVOLUTION

« La Corse, cette École primaire des révolutions » (30) : cette formule de Chateaubriand illustre le sens aigu de l'analyse historique du grand écrivain, historiographe occasionnel de Napoléon (31), qui s'est plongé pour cela dans l'histoire de la Corse. L'écrivain l'avait bien compris, Napoléon, acteur de la Révolution, général doué d'un sens politique supérieur, meneur d'hommes, orateur, législateur, n'est pas seulement un enfant du classicisme des Lumières inspiré aussi par une certaine idée de Rome, républicaine et impériale, une sorte d'immigré de l'intérieur qui aurait assimilé sa culture d'adoption ; c'est aussi un digne fils des révolutions de Corse, porteur de leur esprit.

Songons à la culture des élites insulaires de sa génération, bercées de récits des consultes où s'étaient affrontés orateurs, prêtres et religieux, chefs militaires et chefs de clans. Il y avait là une scène politique complète, à l'échelle d'un pays – rien d'aberrant à une époque où diverses principautés étaient souveraines sur de petits territoires, surtout dans le Saint Empire, dont relevaient beaucoup d'entités de la Péninsule.

Instinctivement, Bonaparte a pu puiser dans cet imaginaire, ses coups de théâtre et d'éclat, les assassinats, rappelés dans les premières histoires de Corse publiées juste après l'annexion, par l'abbé de Germanes, avec son *Histoire des Révolutions de Corse*, ou le général de Pommereul, dont Bonaparte tenta plus tard, en vain, de s'attacher les services en Italie.

L'ancienneté des liens de la Corse avec la France

Cela doit d'abord être rappelé (32) car, en 1768, la France n'est pas tout à fait une nouvelle venue pour l'île... ni la Corse en France. On doit avoir à l'esprit le rôle des Corses du Cap dans l'histoire de Marseille ou la part

(30) René de Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, 1848, XIX, 5. Formule restituée dans toute sa force grâce à l'essai récent d'Antoine Franzini, *Un siècle de révolutions corses*, *op. cit.*

(31) Six livres des *Mémoires d'outre-tombe* lui sont consacrés.

(32) La thèse d'Henry Joly à l'École des Chartes (1922) explora cette dimension. Elle donna lieu vingt ans plus tard à un petit ouvrage, Henry Joly, *La Corse française au XVI^e siècle, la première occupation (1553-1559)*, Lyon, H. Lardanchet, 1942, 230 p.

corse d'un Mirabeau. On songe surtout aux régiments corses et aux grands capitaines corses tels Sampiero Corso (33) et les maréchaux d'Ornano. Depuis le XVI^e siècle, les Corses se sont illustrés au service de la France et cette dernière s'est intéressée à la Corse. Une page avait pourtant été tournée avec la paix du Cateau-Cambrésis (34) (1559). Les Corses avaient ensuite été déçus du désintérêt de la France envers eux, considéré comme un abandon (35).

Ce n'est qu'en 1735 que s'esquisse la possibilité d'un destin commun, avec les prémisses d'un projet d'acquisition qui aurait reposé sur la création d'un « parti français (36) ». D'où les deux premières interventions, prenant le relais de celle des Impériaux, eux aussi accourus au secours de Gênes. Grâce à elles s'est instaurée une familiarité entre la France et la Corse, notamment par le biais d'officiers curieux d'esprit et dont beaucoup avaient compris les ressorts de la guerre antiguérilla. Les mémoires du général Dumouriez en sont l'illustration : pour être efficace dans un tel contexte, un chef militaire devait trouver des relais dans la population, surtout chez les notables. Marbeuf a parfaitement illustré cette empathie que nombre de militaires éprouvèrent pour la Corse et qui, dans ces milieux-là, fut largement réciproque.

Le rattachement de la Corse à la France d'Ancien Régime fut bref (1768-1789), mais fondateur, en termes d'ordre social et de cohésion, d'administration (37). À l'instar des autres pays d'État, un Conseil supérieur fut créé et fournit l'ossature d'une magistrature d'Ancien Régime, creuset d'intégration où quelques-unes des meilleures familles de l'île purent s'illustrer et démontrer leur excellence. La magistrature et le clergé bénéficièrent également de ces mesures (38).

La création de Régiments corses (39), bien antérieure à l'annexion (1739), avait connu bien des vicissitudes avant que Choiseul ne confirmât de reconstituer le Royal-Corse. Aux archives du Service historique de la défense, les nombreux dossiers d'officiers corses illustrent la rigueur

(33) Michel Vergé-Franceschi et Antoine-Marie Graziani, *Sampiero Corso (1498-1567)*, Ajaccio, Éditions A. Piazzola, 1999, 544 p.

(34) Ces traités, signés avec l'Angleterre et l'Espagne, concluaient les guerres d'Italie aux dépens de la France qui, par ailleurs, récupérait Dunkerque et ses droits sur les trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun). Cela n'a pas empêché la diplomatie française de considérer, au XVIII^e siècle, que la France avait des *droits* sur la Corse.

(35) Après la grande époque des *condottieri* corses au service du roi de France, tels Sampiero Corso et les premiers maréchaux d'Ornano.

(36) Le « Secret de Chauvelin » (*cf. supra*), singularisé, depuis la publication au début du XX^e siècle de la Correspondance diplomatique, comme modèle de stratégie conçue et appliquée sur plus de trente ans jusqu'au point final posé par Choiseul.

(37) Sans ignorer des épisodes de résistance qu'on commence à mieux connaître, lors desquels la France se heurta à une véritable armée secrète de partisans. Voir Jean-Pierre Poli, *1769-1789 : vingt ans de résistance corse*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2019.

(38) Voir à cet égard la thèse de Louis Villat, *La Corse de 1768 à 1789*, 2 t., Besançon, Millot Frères, 1924 et 1925, 350 et 495 p.

(39) Voir Philippe Salvadori, *Le Royal-Corse, société militaire, tactique politique, stratégie sociale*, mémoire de maîtrise, Paris-Sorbonne, 1984 – remarquable étude malheureusement demeurée inédite.

gestionnaire dont firent preuve les administrateurs dans le suivi des carrières, les promotions, la prise en compte des états de services et l'attribution de pensions sur le Trésor royal. On y suit aussi les nominations dans l'Ordre de Saint-Louis dont bénéficièrent nombre d'officiers corses. Beaucoup furent ensuite, à la Restauration, honorés de l'ordre du Lys. Des fidélités, des loyautés étaient établies durablement.

Surtout, la Couronne de France eut la bonne idée de traiter la Corse comme ses autres provinces, en y distinguant une noblesse qui répondait aux aspirations des grands notables. Ces derniers reprochaient à la Sérénissime son refus de consacrer l'existence d'un second ordre dans l'île. Curés, notaires et tabellions furent mis à contribution par ceux qui désiraient *faire leurs preuves* – d'autres s'estimant trop nobles pour quémander un parchemin auprès d'un monarque qui n'était pas encore le successeur juridique de la République et serait peut-être versatile ; d'autres furent déboutés pour insuffisance de preuves... Quelque quatre-vingts familles se virent reconnaître la qualité de « nobles de France, réputés nobles depuis plus de deux cents ans ». Ces mesures satisfaisaient des revendications exprimées au cours des révolutions de Corse et que Paoli, par un égalitarisme farouche, avait bridées – sans doute en raison de ses origines modestes.

L'administration française poursuivit la tenue d'inventaires tenus régulièrement déjà sous le régime génois, indispensables à la bonne gestion des hommes et des biens : recensement des âmes et des feux, du bétail, plan terrier, concessions pour mettre en valeur les richesses naturelles (mines, eaux, forêts). Il fut même question d'établir des colons dans une île considérée comme sous-peuplée.

Le comte de Marbeuf incarna cette implication et tissa des liens dans la société locale, à la manière de son temps. En témoignent ses relations avec Charles Marie et Laetizia Bonaparte et son soutien aux enfants du couple, dont l'un, particulièrement doué, bénéficia par ailleurs des réformes opérées par Choiseul pour l'artillerie royale, sous la supervision efficace de Gribeauval, et devint cet officier d'artillerie qui, comme le souligne Stendhal, démontra au monde sidéré qu'« après tant de siècles, Alexandre et César avaient trouvé un successeur ».

Ainsi, Bonaparte surgit d'un terreau composite fait d'Ancien Régime et de modernité, de tâtonnements politiques et administratifs, de désordres et de bonne administration.

La Révolution, source d'évolutions

Avec la Révolution, est franchi un pas de plus, qui consacre et accélère ces évolutions. L'île est désormais au diapason des débats parcourant la France : le 30 novembre 1789, à la demande des députés insulaires invoquant les cahiers de doléances, par un décret de l'Assemblée nationale, « l'île de Corse est déclarée partie de l'empire français ; ses habitants seront régis par la même constitution que les autres Français ». S'accomplit ainsi

la jonction entre un cycle révolutionnaire de quarante ans et les journées qui changèrent le destin de la France. Cette régularisation juridique met fin à une situation ambiguë dépassée dans les faits : les États de Corse avaient déjà élu les représentants des trois ordres, avec des disputes qui n'avaient rien à envier aux contestations survenues partout en France. Se dissipe alors le spectre d'un retour dans le giron génois, redouté par tous en Corse.

Sur l'île, surgissent aussi des factions comme partout en France, gens du peuple et bourgeois s'opposant aux familles dominantes d'autant plus vigoureusement fustigées qu'on pouvait désormais les qualifier d'*aristocrates* antinationaux, accusés de *collaborer* avec l'*occupant* français... D'autres, tel Charles-André Pozzo di Borgo, docteur en droit de l'université de Pise, apprend le français sur le tas pour pouvoir remplir son mandat à l'Assemblée nationale (40). Les loyautés se construisent sur la base d'aspirations, d'espoirs et de déceptions : Saliceti et, encore, Paoli.

Les relations de celui qu'on appelle désormais le *Babbu u Patria*, « Père de la Patrie », avec la Révolution et avec la France, sont complexes et on ne peut les réduire à une opposition systématique à la France (41). L'épisode du royaume anglo-corse (1793-1794) fait figure de parenthèse toujours mal connue aujourd'hui. On peut le verser au dossier des convoitises anglaises et des rivalités dont il vient d'être question, mais il prolonge surtout la recherche complexe, par les Corses, d'un autogouvernement basé sur un régime propre, soutenu par un protecteur pas trop intrusif. Londres était représentée par un vice-roi, Sir George Eliott. La quatrième constitution corse vit le jour dans un esprit plus proche des Lumières que les précédentes, du fait de l'influence anglaise.

La naissance de Bonaparte à la France est un peu le produit de tous ces processus (42). Même si le jeune officier devint français et jacobin par défaut, dépité du refus de ses offres de service par Paoli, c'est un général français, jacobin pour la circonstance, qui mène le siège de Toulon, les campagnes d'Italie et d'Égypte, avec ses camarades venus de toutes les provinces de France.

Par l'Empire, il paracheva l'œuvre de l'Ancien Régime. Il s'appuyait sur quelques-uns des points forts des Corses et rejoignait certaines de leurs aspirations et de leurs compétences les plus solides, le métier des armes – dans lequel ils avaient toujours excellé –, mais en leur permettant de tourner la page du mercenariat et d'affirmer leur besoin de servir avec loyauté ; l'administration. Les grands corps civils et militaires qui administrent la France donnèrent aux Corses l'occasion de prendre part à toutes les aventures de l'Empire, de la Restauration et de la République

(40) Voir Michel Vergé-Franceschi, *Pozzo di Borgo, l'ennemi juré de Napoléon*, Paris, Payot, 2016, 412 p.

(41) Comme le souligne Michel Vergé-Franceschi, *op. cit.*

(42) Voir Michel Vergé-Franceschi, *Napoléon, une enfance corse*, Larousse, 2009 ; François Paoli, *La Jeunesse de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005.

aux guerres et conquêtes coloniales, à commencer par celle de l'Algérie. En témoignent les parcours de tant d'officiers généraux, de préfets, d'ambassadeurs, depuis Casabianca le héros d'Aboukir, les Ornano, Pietri, Sebastiani, Orsatelli, Arrighi de Casanova, et bien d'autres, mais aussi de grands préfets (Mariani, Pietri, Gavini, Chiappe, etc) comme de grands administrateurs coloniaux dont Xavier Coppolani, qui traça les frontières de la Mauritanie. Dans l'ombre de Napoléon III depuis sa prise du pouvoir jusqu'à la fin et à l'exil, se profile la silhouette discrète de son secrétaire particulier, Tito Franceschini-Pietri (43), arrière-petit-neveu de Pascal Paoli dont il fit rapatrier les cendres à Morosaglia alors qu'il allait lui-même reposer fidèlement mais obscurément à Farnborough Hills auprès du couple impérial.

Dans ces multiples fidélités, ces sacrifices, ces contributions à l'histoire de France, les allégeances construites au cours des trente ans qui précédèrent la Révolution française jouèrent un rôle qu'on ne peut négliger : des dizaines d'officiers insulaires sont passés par la Légion corse, le Royal-Corse, le régiment provincial de l'île de Corse, avant de choisir leur camp pour rejoindre l'Armée des Princes ou les troupes révolutionnaires, puis, pour certains d'entre eux, inscrire leurs noms dans l'épopée napoléonienne.

* *
*

Lorsque la Corse devient une province du Royaume de France, les élites insulaires sont bien loin d'imaginer que l'ère des révolutions n'est pas close pour eux, ni qu'elle s'étendra au continent américain. Pour beaucoup françaises instantanément, sans trop se poser de questions, leur avenir rejoindra celui des élites continentales.

La formule de Chateaubriand, « J'ai été bourbonniste par honneur, royaliste par raison, républicain par goût » (44), pourrait *mutatis mutandis* être transposée à la Corse : attirée par le service des Bourbon dont les cours de Versailles, Madrid, Naples, Parme avaient séduit ses élites ; mettant de solides espoirs dans les mérites d'une monarchie décentralisée où chaque province, avec ses institutions traditionnelles – dont une noblesse légalement reconnue –, pouvait trouver sa place ; prise, enfin, entre une culture puisant dans le terreau des Républiques italiennes et une aspiration à des vertus républicaines inspirées de l'Antiquité.

L'aspect pionnier de l'aventure des Corses au XVIII^e siècle mérite d'être mieux connue. Leur révolte courageuse amorça le cycle des indépendances nationales contre des dominations extérieures ; ils éprouvèrent tout un cycle révolutionnaire et conçurent des ébauches de constitutions : de

(43) Mieux connu grâce aux récents travaux de Sampiero et Elisabeth Sanguinetti, *Tito Franceschini Pietri. Les dernières braises de l'Empire*, Ajaccio, Albiana, 2015, 256 p. Voir aussi *Napoléon III et Tito Franceschini Pietri, reflets d'Empire*, Ajaccio/Milan, Palais Fesch-musée des beaux-arts/Silvana Editoriale, 2015.

(44) Formule tirée des *Mémoires d'outre-tombe*, reprise par Jean-Paul Clément dans l'une des éditions qui font aujourd'hui autorité et mentionnée, trop accessoirement, dans l'édition de la Pléiade, en note (II, 5).

véritables novations, les révolutions anglaise et hollandaise étant restées strictement nationales et contenues.

Théâtre de la première déclaration d'indépendance nationale, creuset de quatre strates d'élaboration constitutionnelle, la Corse fut un laboratoire de la modernité. Cette voie peut rester d'actualité dans la redéfinition des rapports entre périphérie et centre, enracinement et universalité, différence et communauté de destins : à l'heure d'une décentralisation inventive, il ne serait que justice que l'histoire de la Corse – et la vision même de cette île – sorte enfin du prisme étroit du folklore et de l'ethnicisme.